

Province de Québec
Centre de services scolaire des Affluents
Conseil d'administration

Le 7 février 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Affluents, tenue le 7 février 2023 à 19 heures au 130, rue Valmont, à Repentigny, aux salles 004, 005 et 006.

SONT PRÉSENTS :

Le président Benoît Lussier et les membres : Laura Chabot, Chantal Denis, Patrick Fortin, Amélie Fournier, Geneviève Gagnon, Rachel Gaudet, Isabelle Gauthier, Sophie Gélinas, Félix Henri, Alain Raiche, Alain Rivet, Chantal Rousseau et Xavier Sabourin.

Le directeur général Jean-François Collard et les directeurs généraux adjoints Patrick Capolupo, Jean-François Joly, Thierry Lauzon, ainsi que la directrice générale adjointe Johanne Prudhomme. M^e Laurence Gascon est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Le coordonnateur aux communications Éric Ladouceur et la directrice adjointe du secrétariat général Marilaine Bolduc-Jacob.

EST ABSENT :

Le vice-président, Jonathan Gauthier.

1.0 Ouverture de la séance

Le président, Benoit Lussier, déclare le début de la séance.

Il est 19 h 08.

2.0 Prise des présences et constatation du quorum

La secrétaire de la séance procède à la prise des présences et constate le quorum.

3.0 Adoption projet ordre du jour

Résolution N° CA22-038

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Xavier Sabourin :

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour soumis déplaçant le point « 8.2.2 Comité de vérification » devant le point « 5.1 Présentation du budget révisé au 31 décembre – Information », en ajoutant le point « 4 Période de questions du public », le point « 8.2 Suivi PEVR et actualité – Information » ainsi que le point « 9.3 Amendement composition de comités »

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Prise des présences et constatation du quorum
3. Adoption projet ordre du jour
4. Période de questions du public
5. Approbation procès-verbal séance extraordinaire du 13 décembre 2022

- 6. Ressources financières**
 - 6.1 Présentation du budget révisé au 31 décembre – Information
- 7. Secrétariat général**
 - 7.1 Processus de désignation des membres du conseil d'administration – Résumé et explications
- 8. Direction générale**
 - 8.1 Reddition de comptes – Information
 - 8.2 Suivi PEVR et actualité – Information
- 9. Présidence**
 - 9.1 Direction générale – Probation – Huis clos
 - 9.2 Rapport des comités
 - 9.2.1 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 9.2.2 Comité de vérification
 - 9.2.3 Comité consultatif de transport
 - 9.2.4 Groupe de travail sur la répartition des élèves
 - 9.3 Amendement de la composition des comités
- 10. Levée**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.0 Période de questions du public

Un membre du public est présent. Aucune question n'est posée par les membres du public.

5.0 Approbation procès-verbal séance extraordinaire du 13 décembre 2022

Résolution N° CA22-039

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique RLRQ chapitre I-13.3 prévoyant que le conseil d'administration approuve les procès-verbaux de ses délibérations;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Chantal Denis :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.0 Ressources financières

9.2.2 Comité de vérification

Le président Benoit Lussier invite l'administrateur Félix Henri à présenter le rapport du comité de vérification.

Le comité a bénéficié d'une présentation étoffée du budget révisé au 31 décembre 2022 par le SRF, lequel a été en mesure de répondre adéquatement aux nombreuses questions posées par les membres. Chantal Marcotte, la directrice du service des ressources financières, présentera sommairement le document expliquant les écarts budgétaires en présentant seulement ceux de 500 k\$ et plus.

À la prochaine séance ordinaire du 21 mars, les critères de répartition budgétaire devront être adoptés par le conseil d'administration. Les divers comités tels que le CCG, le CRR ont été consultés, la documentation partira en consultation auprès des syndicats et divers autres comités.

6.1 Présentation du budget révisé au 31 décembre – Information

Le président Benoit Lussier donne la parole à la directrice du service des ressources financières, Chantal Marcotte, pour la présentation sommaire du budget révisé au 30 décembre 2022.

Mme Marcotte commente les principaux écarts entre le budget révisé et le budget initial. Elle rappelle que le budget initial présentait un excédent des dépenses sur les revenus de 6 908 706 \$ provenant principalement de l'obligation découlant des conventions collectives non dépensée en 2021-2022 soit 3,9 M\$ et des coûts et de la hausse des coûts de transport. Ce déficit est autorisé par le MEQ et est compensé par l'appropriation de surplus cumulé de 6,9 M\$. Ramenant donc le budget initial en équilibre. Le budget révisé est toujours en équilibre après appropriations de surplus, mais la situation financière s'est améliorée de 6,8 M\$ puisque le déficit estimé au budget révisé avant appropriation est de 107 k\$. Les appropriations ne sont donc plus requises et permettront une marge de manœuvre pour les années à venir. Mme Marcotte présente les principaux écarts budgétaires expliquant le 6,8 M\$ au conseil d'administration, dont une hausse des subventions, un don de terrain, une économie sur les dépenses pour les écoles et centralisées au bénéfice des écoles, une économie pour les immeubles sur le déneigement et la capitalisation d'installation de modulaires, une économie sur le service de la dette et un déficit sur les provisions. En réponse à l'administratrice Laura Chabot, Chantal Marcotte explique que les surplus générés ne peuvent être automatiquement reportés, dépendamment du type de surplus engendré.

7.0 Secrétariat général

7.1 Processus de désignation des membres du conseil d'administration – Résumé et explications

Le président Benoit Lussier invite M^e Laurence Gascon, coordonnatrice du secrétariat général, à présenter le résumé et les explications entourant le processus de désignation des membres du conseil d'administration prévu à la Loi sur l'instruction publique et au règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires.

Ce processus est mis en œuvre pour pourvoir aux postes occupés par les membres dont le mandat se termine le 30 juin prochain. La durée de leur mandat avait été déterminée en vertu de la 9^e résolution du conseil d'administration adoptée le 20 octobre 2020.

Il s'agit des membres parents Benoit Lussier, représentant le district 3, Laura Chabot, représentant le district 2 et de Xavier Sabourin, représentant le district 5, du représentant du personnel de soutien, Sophie Gélinas, du représentant du personnel d'encadrement, Patrick Fortin et de la représentant des enseignants, Rachel Gaudet, ainsi que des membres de la communauté Chantal Denis; issue du milieu communautaire, sportif ou culturel, Alain Raïche ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines, et Chantal Rousseau ayant une expertise en matière financière ou comptable, ou en gestion des ressources financières ou matérielles.

L'échéancier se rapportant au processus de désignation de chacune des catégories de membres a été élaboré dans le respect des dates limites imposées par le règlement, en choisissant d'entreprendre les démarches plus tôt et en retenant les dates des rencontres du comité de parents qui étaient déjà fixées. Il y a quatre étapes charnières dans le processus de désignation : l'appel de candidatures (appelé avis de désignation), la période de mise en candidature, une étape de validation ou de correction des candidatures et le processus de nomination. Nous ajoutons une étape de validation de la liste des membres du comité de parents et des membres du personnel pour la transmission des avis de désignation et préparer le scrutin électronique.

En ce qui concerne la désignation des représentants des parents, nous n'avons pas besoin cette année de revoir la description des districts puisque nous avons ajouté l'école des Sommets l'année dernière. Le comité de parents doit adopter la procédure de

désignation de ses représentants. Un projet leur sera proposé à la rencontre du 27 mars 2023.

Le comité de gouvernance et d'éthique a été rencontré pour recueillir commentaires et questions quant aux processus. Les documents en lien avec la désignation des membres du CA seront soumis aux membres du comité de gouvernance et éthique pour commentaire et approbation avant le début du processus de désignation.

En réponse aux administratrices Laura Chabot et Geneviève Gagnon, si aucun candidat ne soumet sa candidature à un poste de représentant des parents, une deuxième ronde d'appel de candidatures aura lieu. Dans cette deuxième ronde, des membres du comité de parent siégeant au conseil d'un établissement situé dans un autre district que celui visé par la désignation peuvent soumettre leur candidature, mais les membres dont l'établissement est situé dans le district correspondant auront priorité.

8.0 Direction générale

8.1 Reddition de comptes – Information

Le directeur général Jean-François Collard rend compte des pouvoirs qu'il a exercés dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués. Il a modifié les gestionnaires du compte de carte de crédit Desjardins et des personnes déléguées autorisées à gérer le compte. Il a adopté les critères d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles pour l'année scolaire 2023-2024 après la période de consultation 5 octobre 2022 au 21 novembre 2022 auprès du Comité consultatif de gestion, du Comité des politiques pédagogiques, du Comité de parents et du GTRÉ. Il a nommé Patrick Fortin, directeur du service des technologies de l'information, comme coordonnateur sectoriel de gestion des incidents en cybersécurité. Il a désigné Johanne Gervais, directrice du service des ressources matérielles, comme représentante du CSSDA dans le cadre d'une séance de médiation avec un entrepreneur en construction. Il a adjugé trois contrats de services professionnels aux fins de l'agrandissement de l'école Entramis. En matière d'architecture, vingt-trois prestataires se sont procuré les documents d'appel d'offres et onze prestataires ont déposé une soumission. Le soumissionnaire ayant obtenu la note la plus élevée est GR7 Architecture inc. En matière de génie mécanique et électrique, huit prestataires se sont procuré les documents d'appel d'offres et cinq prestataires ont déposé une soumission. Le soumissionnaire ayant obtenu la note la plus élevée est GBI Experts-Conseils inc. En matière de génie civil et structure, dix prestataires se sont procuré les documents d'appel d'offres et huit prestataires ont déposé une soumission. Le soumissionnaire ayant obtenu la note la plus élevée est GBI Experts-Conseils inc. Il a adjugé trois contrats de services professionnels aux fins de l'agrandissement de l'école Jean-Duceppe. En matière d'architecture, vingt-sept prestataires se sont procuré les documents d'appel d'offres et treize prestataires ont déposé une soumission. Le soumissionnaire ayant obtenu la note la plus élevée est Onico inc. En matière de génie mécanique et électrique, neuf prestataires se sont procuré les documents d'appel d'offres et cinq prestataires ont déposé une soumission. Le soumissionnaire ayant obtenu la note la plus élevée est GBI Experts-Conseils inc. En matière de génie civil et structure, douze prestataires se sont procuré les documents d'appel d'offres et dix prestataires ont déposé une soumission. Le soumissionnaire ayant obtenu la note la plus élevée est Cima+.

En réponse à l'administrateur Félix Henri, le directeur général adjoint, Jean-François Joly, précise que les projets de construction sont actuellement à l'étape de l'avant-projet et que les contrats sont octroyés suivant une évaluation de la qualité des soumissions. Il précise également que le budget alloué aux services

8.2 Suivi PEVR et actualité – Information

professionnels est un pourcentage de l'évaluation de la valeur du projet.

Le directeur général, Jean-François Collard effectue un suivi du PEVR et adresse les éléments d'actualités récents ayant concerné le CSSDA.

Une « journée unique » de réflexion sur le terrain a eu lieu afin d'obtenir les orientations des écoles sur le PEVR et amorcer la réflexion en lien avec le projet éducatif. Une journée unique aura également lieu dans les services le 21 février 2023.

L'administratrice Amélie Fournier quitte la séance.

Incidence : il est 19 h 45.

Le centre de services scolaire a recueilli et analysé les réponses aux sondages administrés auprès d'environ 7 000 parents et 465 élèves. Une grande participation a été observée. Jean-François Collard et Thierry Lauzon présentent sommairement les résultats recueillis dans le cadre du sondage. En réponse aux administrateurs Alain Rivet et Félix Henri, le directeur général adjoint, Thierry Lauzon, précise que les sondages contenaient des choix de réponse élaborés par le CERÉ. Les questionnaires seront transmis aux membres du conseil d'administration par la secrétaire de la séance.

Le directeur général, Jean-François Collard, présente les priorités du ministère de l'Éducation pour la réussite éducative aux membres du CA. Le ministère a également transmis des orientations pour détailler ces priorités. Jean-François Collard précise la volonté locale que le PEVR demeure simple pour susciter la mobilisation des milieux sur un nombre circonscrit d'enjeux afin de monitorer les actions pour mesurer l'impact des mesures mises en place.

En réponse à trois questions de l'administratrice Laura Chabot, le directeur général Jean-François Collard précise que l'ensemble des centres de services scolaire doivent réviser leur PEVR et que tous sont tributaires du plan stratégique du ministère de l'Éducation. Il explique également que les parents semblent mobilisés par les projets particuliers selon le sondage, mais que leur développement dépendra des ressources possibles allouées. Il mentionne également que le centre de services scolaire n'a pas reçu de nouvelles cibles pour les maternelles 4 ans.

Le directeur général aborde deux points d'actualité en débutant par la violence dans les écoles. Les centres des services scolaires interpellés ont la même vision à l'effet que les chiffres sont préoccupants, mais qu'il faut nuancer leur interprétation, notamment puisque la consignation des données est difficile et que la notion de violence peut subir certaines disparités entre les écoles. Ceci étant, la violence dans les écoles doit être prise au sérieux et le bien-être est une priorité du centre de services scolaire. L'approche préconisée dans les écoles est le soutien aux comportements positifs (SCP). Cette approche documentée par la recherche vise à enseigner les comportements souhaités et à les valoriser. Concrètement, un travail est effectué pour lutter contre la violence dans les écoles et plusieurs mesures ont été mises en place, dont l'embauche dans les dernières années de nombreuses TES, de surveillants d'élèves et d'agents socioculturels qui travaillent dans les écoles.

L'administrateur Alain Raiche souligne que le conseil d'administration a le bénéfice des explications de la direction générale, mais que les parents peuvent être préoccupés de l'attention médiatique sur le sujet et il demande si une réaction du

centre de services scolaire dans les médias serait possible. Le directeur général précise que le centre de services scolaire n'a pas de contrôle sur le message véhiculé dans les médias et souligne que les parents peuvent notamment s'adresser au conseil de l'établissement que fréquente leur enfant. Le président, Benoit Lussier, précise qu'une lettre a déjà été transmise à l'école de son enfant lorsqu'une situation de violence s'était produite pour rappeler à tous le contenu du plan de lutte. Laura Chabot ajoute que le sujet fut abordé au conseil d'établissement dans lequel elle est impliquée. En réponse à l'administrateur Xavier Sabourin, le directeur général explique ne pas avoir de données sur le moment de la journée le plus propice aux actes de violence et que lorsque des situations se produisent une équipe peut être mobilisée afin de proposer des solutions au cas par cas selon les enjeux constatés sur le terrain. Le directeur général adjoint, Thierry Lauzon, précise également que le service des ressources éducatives accompagne les services de garde pour proposer des activités et des solutions lorsque des besoins se manifestent. L'administratrice Laura Chabot, appuyée par l'administratrice Sophie Gélinas, souligne que les conseils d'établissement peuvent être mobilisés en lien avec le projet éducatif afin de regarder la réalité propre à leur établissement quant à la violence. En réponse à l'administrateur Félix Henri, le directeur général explique les conseils d'établissement sont indépendants, mais que le centre de services scolaire peut intervenir auprès des directions qui sont des employés. Il explique que les directions interpellent elles-mêmes la direction générale au besoin, de même que les ressources éducatives lorsque c'est pertinent pour trouver des solutions.

Le directeur général aborde le second point d'actualité, soit le processus de consultation en cours en vue d'un remaniement des classes ressources au secondaire. Il ressort d'études longitudinales que des élèves au profil semblable qui n'ont pas pu aller en classe ressource ont mieux réussi en classe régulière que ceux en classes ressources. Un modèle sera proposé incessamment et dès l'année prochaine si tout va bien, un autre mode d'organisation flexible entre les écoles sera proposé. Cette mesure n'est pas financière, mais constitue un investissement dans l'avenir des élèves. Il est évalué que la mesure sera plus coûteuse que le modèle actuel, mais elle permettra aux écoles de se doter d'un mode d'organisation pédagogique pour mener les élèves en réussite. Le processus consultatif est en cours et le sujet a déjà été abordé sur diverses tribunes, dont le comité EHDAA, le comité de parents et le CCG.

L'administratrice Geneviève Gagnon soulève certaines inquiétudes comme enseignante quant aux conditions de réalisation des mesures alternatives aux classes ressources dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, puisque les recherches à son avis sont réalisées dans des conditions optimales qui ne sont pas toujours reflétées sur le terrain. Le directeur général explique que les enseignants ont certaines préoccupations, mais que le statu quo est actuellement intenable puisque le modèle actuel ne fournit pas de réussite. Il précise que dans le modèle proposé, les écoles pourront faire des choix selon leurs propres conditions de réalisation, dont le nombre de groupes et la quantité de services disponibles. Il souligne que d'autres centres de service scolaires ont déjà mis en place avec succès des modèles similaires à la présente proposition. En réponse à l'administratrice Chantal Rousseau, le directeur général explique que le co-enseignement est le fait, dans une période donnée, que deux personnes soient en classe au service des élèves afin d'aider ceux-ci dans des domaines donnés. L'administratrice Sophie Gélinas souligne que ses enfants ont vécu le co-enseignement et que la voix supplémentaire permet aux élèves de retenir l'information de manière différente pour une complémentarité – un même message peut être livré de manière différente pour être compris du plus grand nombre. En réponse à l'administratrice Laura Chabot, le directeur général explique que ce

que le centre de services scolaire veut implanter n'est pas une copie des recherches menées et des modèles recensés, mais que ce sont les principes qu'ils sous-tendent qui inspirent les marges données aux écoles selon les moyens fournis. La réalité de l'implantation de nouveaux projets nécessite l'écoute des milieux et l'enjeu de pénurie de main-d'œuvre a déjà été pris en considération. En réponse à une préoccupation de Rachel Gaudet, le directeur général souligne que les écoles pourront fournir du soutien aux élèves de 6^e année qui arriveront au secondaire avec des besoins. L'administratrice Rachel Gaudet souligne avoir constaté des bénéfices pour les enseignants et les élèves lorsqu'une personne appuie les élèves en classe, comme des stagiaires de 3^e ou de 4^e année.

9.0 Présidence

Huis clos

Résolution N° CA22-040

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Chantal Rousseau :

DE SIÉGER A HUIS CLOS pour traiter le point 9.1 « direction générale probation ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est 21 h 01.

Retour en assemblée

Résolution N° CA22-041

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Xavier Sabourin :

DE REVENIR EN ASSEMBLÉE PUBLIQUE.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est 21 h 29.

9.1 Direction générale – Probation – Huis clos

Le conseil d'administration doit se prononcer sur la réussite de la période d'essai à laquelle était soumis le directeur général Jean-François Collard depuis sa nomination, le 12 février 2022. Le 12 février 2022, le conseil d'administration nommait monsieur Collard à la fonction de directeur général et confiait au président le soin de déterminer les termes de sa période probatoire. Celle-ci est d'une durée d'une année depuis son entrée en fonction le jour de sa nomination. Le 22 novembre 2022, le conseil d'administration formait un comité d'évaluation de la période probatoire du directeur général. Ce comité est composé du président Benoit Lussier, du président du comité des ressources humaines Alain Raïche et de l'administratrice Chantal Rousseau, également membre du comité des ressources humaines. Lors de la séance du 7 février 2023, le comité d'évaluation de la probation présentera aux membres du conseil d'administration la démarche qu'il a réalisée ainsi que sa recommandation.

Résolution N° CA22-042

ATTENDU la nomination par le conseil d'administration du directeur général Jean-François Collard pour occuper ce poste de hors cadre selon les prescriptions de l'article 198 de la Loi sur l'instruction publique RLRQ chapitre I-13.3 et des conditions de travail des hors cadres des centres de services scolaires comme en fait foi la 26^e résolution adoptée le 12 février 2022;

ATTENDU la date d'entrée en fonction de monsieur Collard le 12 février 2022 et la période d'essai à laquelle il a été soumis selon l'entente intervenue à cette fin;

ATTENDU la formation d'un comité d'évaluation de la période probatoire du directeur général en vertu de la résolution n° CA22-032 adoptée le 22 novembre 2022;

CONSIDÉRANT les travaux et la recommandation du comité d'évaluation sur l'atteinte en date des présentes des compétences et objectifs probatoires;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Isabelle Gauthier :

DE PRONONCER la réussite de la période d'essai de monsieur Jean-François Collard;

DE CONFIRMER son accession au poste de directeur général du Centre de services scolaire des Affluents à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2 Rapport des comités

9.2.1 Comité de gouvernance et d'éthique

Le président Benoit Lussier invite l'administrateur Alain Raiche à présenter le rapport du comité de gouvernance et d'éthique.

Le processus de désignation des membres du conseil d'administration a été présenté par Laurence Gascon au comité durant la rencontre. Alain Raiche expose la préoccupation quant à l'équilibre du conseil considérant que de nombreux membres pourraient sortir de charge l'année prochaine et que la loi prévoit que le processus se fait uniquement 2 années sur 3. Il se questionne sur la pertinence d'interpeller le ministère de l'Éducation sur ce point, de même que sur l'opportunité de limiter le nombre de mandats pour les administrateurs au sein d'un conseil d'administration pour en assurer une saine gestion.

Monsieur Raiche précise que la plupart des membres ont suivi entièrement ou presque la formation de l'ENAP. Il souligne que les fascicules du MEQ sont intéressants et il propose que le comité effectue, lors des séances, des rappels éléments importants afin d'assurer la performance du conseil d'administration. Il souligne qu'une capsule abordait l'évaluation du conseil d'administration. Le comité souhaite que les administrateurs participent à nouveau au révélateur d'intelligence collective, mais il les invite pour le moment à participer à un court sondage qui leur sera transmis sur l'auto-évaluation et l'évaluation de l'efficacité du conseil. Il demande aux administrateurs de compléter le formulaire anonyme dans les meilleurs délais pour partager les résultats à la prochaine séance du conseil. Finalement, Monsieur Raiche encourage les administrateurs à s'impliquer au sein des comités.

9.2.3 Comité consultatif de transport

Le président Benoit Lussier invite l'administrateur Félix Henri à présenter le rapport du comité consultatif de transport.

Une rencontre a eu lieu en décembre 2022. Un bilan de la rentrée scolaire a été effectué, abordant notamment la situation avec les transporteurs scolaires. Le service de l'organisation scolaire et du transport a reçu moins d'appels de parents, puisque le centre de services scolaire a agi en amont pour informer les parents. Les contrats avec les transporteurs ont été signés et un état des bris de service sur le territoire a été présenté. Plusieurs actions sont posées et des actions sont en cours, tel que l'implantation d'un autobus volant afin de répondre aux besoins particuliers et la location d'un autobus. Le comité a abordé la modification de la politique de transport scolaire considérant l'ouverture de la nouvelle école secondaire. Une plus grande demande en transport sera observable, mais l'offre n'est pas au rendez-vous. L'augmentation

de la distance de marche est étudiée puisque c'est en place dans d'autres centres de services scolaires.

En réponse à l'administratrice Chantal Rousseau, l'administrateur Félix Henri explique que l'augmentation de la distance de marche affecterait de nombreux élèves, mais permettrait de dégager environ 20 parcours et que sans cette mesure il faudrait ajouter plus d'une vingtaine d'autobus. En réponse à l'administratrice Geneviève Gagnon, le directeur général explique que la fermeture d'école lors de grands froids est une décision prise à partir de nombreux facteurs et que le centre de services scolaire ne peut considérer uniquement le fait que des élèves sont marcheurs. Un rappel aux parents est possible pour s'assurer que les enfants soient habillés convenablement. L'administrateur Félix Henri précise que le centre de services scolaire cessera de fournir des services à un établissement privé et se privera de revenus importants afin de fournir le service à ses élèves. Il rappelle que les avis de défaut et que le retrait de circuits est possible pour les circuits non complétés à répétition. Il conclut en soulignant que le transport actif est un point important pour lui personnellement et que le CSSDA pourrait être un beau laboratoire pour tenter cette avenue, mais qu'il manque de ressources pour développer cette offre de service. En réponse à l'administratrice Sophie Gélinas, le directeur général adjoint Jean-François Joly mentionne qu'un mandat de grève pour la division à Mascouche de Transco aurait été annoncé pour le 15 février. Une communication aux parents a été préparée dans la journée et le comité sera informé demain officiellement.

9.2.4 Groupe de travail sur la répartition des élèves

Le président Benoit Lussier invite l'administratrice Chantal Denis à présenter le rapport du groupe de travail sur la répartition des élèves.

L'administratrice Chantal Denis mentionne que le GTRÉ a été informé que, pour 2023-2024, les élèves du secteur Charlemagne seront regroupés. Les élèves de l'école L'Envolée seront transférés dans les locaux actuels de L'Impact, tandis que ces derniers seront dans leurs locaux de l'école Armand Corbeil. Dans ce cas, il y aura le maintien des deux actes d'établissement et des directions, donc que ces deux écoles partagent un bâtiment afin de garder pour le moment la couleur et les besoins de l'école de L'Impact. L'administratrice Chantal Denis explique que le GTRÉ a été consulté sur l'école intégrée à L'Épiphanie. Les conseils d'établissement consultés ont accueilli favorablement le projet dont la réalisation est prévue pour 2023-2024. De plus, l'ouverture de l'école secondaire de Terrebonne aura lieu l'année prochaine et son directeur est Luc Lépine. Le GTRÉ a recommandé que le projet soit présenté au conseil d'administration. Le GTRÉ a été consulté sur la répartition des élèves et il a été proposé que ce soit reporté en mars de l'année courante afin que les données soient plus fiables. Le comité est en accord, mais a soulevé qu'il faut prévoir un calendrier de consultation et un échéancier plus grand pour aider les conseils d'établissements à planifier les changements majeurs dans la répartition comme un déplacement de programme. La prochaine rencontre du comité aura lieu le 29 mars.

9.3 Amendement des comités

Résolution N° CA22-043

ATTENDU les articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique RLRQ chapitre I-13.3 selon lesquels le conseil d'administration peut soumettre à un comité qu'il institue une demande de révision de décision présentée par un élève ou son parent pour que le comité fasse rapport au conseil de ses constatations et de ses recommandations;

ATTENDU la politique sur la révision de décision adoptée le 22 mai 2018 en vertu de la 113^e résolution du conseil des commissaires

et amendée conformément à la 16^e résolution du conseil d'administration adoptée le 20 octobre 2020, instituant un comité d'appel pour l'étude d'une demande de révision et déterminant sa composition;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Sophie Gélinas :

DE NOMMER à compter de l'adoption de la présente résolution, pour l'année 2022-2023 ou jusqu'à ce qu'il soit nommé à nouveau ou remplacé, Xavier Sabourin pour être convoqués et agir en rotation, pour l'étude d'une demande de révision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution N° CA22-044

ATTENDU que selon le règlement sur la délégation de pouvoirs adopté le 10 novembre 2020 en vertu de la 27^e résolution du conseil d'administration, le délégataire peut instituer des comités reliés à l'exercice des pouvoirs qui lui sont délégués;

ATTENDU les pouvoirs délégués au directeur général en vertu du règlement susmentionné, se rapportant notamment à la répartition et la destination des immeubles, à la planification des places élèves et à la répartition de la clientèle;

ATTENDU l'institution par la direction générale d'un comité sur la répartition de la clientèle, auquel participent six membres du conseil d'administration, soit deux membres représentants de chacune des catégories des membres parents, des membres du personnel et des membres de la communauté;

ATTENDU la démission de Benoit Lussier à titre de membre parent du comité de répartition de la clientèle au sein duquel il deviendra substitut.

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Chantal Denis :

DE NOMMER Xavier Sabourin à titre de membre du comité de répartition de la clientèle, à compter de l'adoption de la présente résolution jusqu'à ce qu'il soit nommé à nouveau ou remplacé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution N° CA22-045

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Laura Chabot :

DE LEVER la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est 22 h 07.

M^e Laurence Gascon
Secrétaire de la séance

Benoît Lussier
Président

10.0 Levée